



Assemblée générale

Soixante quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
1^{er} décembre 2009
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 14 octobre 2009, à 10 heures

Président : M. García González (Vice-Président) (El Salvador)
puis : M. Mohamed Cherif Diallo (Vice-Président) (Guinée)

Sommaire

Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- b) Système financier international et développement (*suite*)
- c) Dette extérieure et développement : Pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement (*suite*)
- d) Produits de base (*suite*)

Point 58 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de M. Park In-kook (République de Corée), M. García González (El Salvador), préside la séance.

La séance est ouverte à 10 h 05.

Point 51 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite) (A/64/65 and A/64/81)

b) Système financier international et développement (suite) (A/64/178)

c) Dette extérieure et développement : Pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement (suite) (A/64/167)

d) Produits de base (suite) (A/64/184)

1. **M. Gunda** (Malawi) dit que la crise économique et financière mondiale a entraîné une baisse de la demande et des prix des exportations du Malawi, ce qui, à son tour, a entraîné une pénurie de devises. La production industrielle a également diminué. La communauté internationale doit coopérer pour amortir l'impact de la crise sur les pays en développement.

2. L'économie du Malawi est surtout agricole; son gouvernement est donc préoccupé par la baisse des cours des produits de base. Il est également préoccupé par le fait que le Malawi ne va subir de plein fouet l'impact de la crise que quand d'autres pays auront amorcé leur reprise. Son gouvernement s'attache à maîtriser le déficit des comptes courants et le déficit budgétaire, mais le Malawi a besoin d'une aide accrue de ses partenaires de développement. Il appelle donc les donateurs à augmenter les moyens financiers qu'ils offrent aux pays en développement. En outre, il exprime l'appui de son pays à l'appel lancé par la CNUCED à un moratoire temporaire de la dette en faveur des pays à faible revenu.

3. Malgré les sombres perspectives actuelles, son gouvernement reste désireux de réaliser un développement macroéconomique soutenu. En particulier, il a entrepris des réformes économiques poussées pour créer des conditions favorables à la croissance et il s'efforce d'honorer ses engagements internationaux dans l'espoir de retrouver la confiance des donateurs. La Stratégie de croissance et de développement du Malawi est conçue pour transformer l'économie du pays et pour le sortir du piège de la pauvreté. Néanmoins, la crise actuelle risque de réduire à néant les progrès socioéconomiques réalisés au cours

des dix dernières années par les pays en développement.

4. Il accueille avec satisfaction l'augmentation de l'aide publique au développement (APD), mais craint qu'au moment où les pays en développement ont le plus besoin de cette aide, cette progression risque d'être inversée. Il engage donc tous les donateurs à se rapprocher de l'objectif de 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) consacré à l'APD accordée aux pays en développement. Il accueille avec satisfaction les mesures prises par le Fonds monétaire international pour élargir son analyse de la vulnérabilité et engage instamment tous les États Membres du FMI à appliquer les mesures que le Fonds a préparées pour s'assurer que leurs politiques financières sont bien coordonnées. Il est tout à fait bienvenu que des fonds à l'intention des pays à faible revenu soient disponibles en plus grande abondance. Pour une aide aux pays à faible revenu, des mesures doivent être prises pour garantir que ces pays ne tombent pas à nouveau dans le piège de la dette à moyen ou à long terme.

5. Enfin, sa délégation se joint à d'autres pour demander que soit mis en place un système de gouvernance économique mondiale qui soit transparent et responsable et qui assure la participation équitable de tous les pays. Il est inconcevable que les pays en développement aient si peu de voix dans les décisions du FMI et de la Banque mondiale. Les intérêts des pauvres doivent être pris en compte avant que ne soient prises les décisions qui les concernent.

6. **M. Mohammed Cherif Diallo** (Guinée) dit que la crise économique et financière mondiale a amplement démontré les effets négatifs de la mondialisation, car ce sont les pays qui sont le moins responsables de la crise qui en souffrent le plus. Paradoxalement, ce sont également eux qui sont le moins bien équipés pour y faire face. En même temps la crise offre une possibilité unique de réformer le système monétaire et financier international. Une telle réforme doit comprendre une augmentation de la représentation des pays en développement dans les institutions de Bretton Woods.

7. Malgré la dégradation des termes de l'échange, la diminution du financement extérieur et l'augmentation de la dette extérieure, la Guinée a fait des progrès considérables ces dernières années en raison de son programme de réforme économique et financière. Le Gouvernement guinéen a également adopté d'importantes mesures d'ajustement structurel qui

consistent à décentraliser certains services publics, à privatiser des entreprises d'État et à améliorer la gestion de dépenses publiques. La politique économique et monétaire adoptée par le gouvernement a donné des résultats encourageants. Le produit intérieur brut (PIB), par exemple, qui avait augmenté de 1,8 % en 2007 a augmenté de 4,9 % en 2008.

8. La dette extérieure préoccupe beaucoup la délégation guinéenne. La dette extérieure de la Guinée absorbe 56 % de ses recettes fiscales, et cela crée pour le gouvernement un dilemme qui se pose constamment, car il ne peut à la fois financer des programmes sociaux élémentaires et rembourser sa dette. Depuis quelque temps, la Guinée participe au programme de désendettement organisé par le FMI et la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). En décembre 2007, le FMI a conclu avec la Guinée un arrangement qui permet à celle-ci de faire appel pendant trois ans à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. La décision de juillet 2008 qu'a prise le Conseil d'administration du FMI d'accroître le volume de cet arrangement devrait permettre à la Guinée d'atteindre son point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE et de bénéficier ainsi d'une radiation de sa dette. Comme l'essentiel de la dette n'est pas viable, les donateurs doivent augmenter leur aide en faveur des stratégies existantes et permettre aux pays concernés d'atteindre leur point d'achèvement.

9. Le rapport du secrétariat de la CNUCED sur les tendances et les perspectives des produits de base dans le monde, qui fait l'objet du document A/64/184, montre bien l'impact de la crise actuelle sur les pays en développement, en particulier ceux dont l'économie dépend fortement des produits de base; il montre aussi que la réduction de la demande de ces produits, celle des recettes de leur exportation et des investissements consacrés à leur production a entraîné un ralentissement économique. Comme la Guinée est fortement dépendante de son industrie minière, la diminution des cours de la bauxite et de l'aluminium retentit sur l'ensemble de son économie. La situation appelle une action collective reposant sur l'adoption de politiques visant à résoudre les problèmes structurels des pays fortement dépendants des produits de base et sur l'intégration de ces politiques dans des stratégies de développement et de réduction de la pauvreté.

10. **M. Hassani Nejad Pirkouhi** (République islamique d'Iran) dit qu'en dépit des signes de reprise

dans les pays les plus importants, une incertitude considérable demeure. Les programmes de relance ont augmenté la demande et amélioré la performance économique. Cependant, sans une augmentation suffisante du nombre d'emplois et de l'investissement privé, l'économie mondiale risque bien de subir une forte contraction une fois que les effets de ces programmes de relance se seront estompés. Les causes profondes de la crise et les déséquilibres systémiques doivent donc être éliminés. À ce sujet, il peut paraître étrange que le FMI continue à prescrire des politiques anticycliques aux riches et des politiques procycliques aux pauvres, en particulier alors que ces politiques risquent d'exacerber la récession économique.

11. Chaque pays est certes responsable au premier chef de son propre développement, mais les donateurs n'honorent pas toujours leurs engagements concernant le développement international. En même temps, la tendance du Groupe des Vingt (G-20) à émettre des instructions ayant des conséquences directes allant au-delà des pays qui le composent est inacceptable. S'agissant de l'expression récente d'appui, par le G-20, à une modification de la part des quotas au FMI à concurrence d'au moins 5 % au profit de certains pays en développement dynamiques à économie de marché, il dit que toute modification des quotas du FMI doit viser tous les pays en développement.

12. De l'avis de sa délégation, la période récente de surchauffe suivie d'une brusque contraction des cours des produits de base est due non pas aux éléments fondamentaux du fonctionnement du marché mais à une spéculation excessive rendue possible par l'insuffisance de la supervision et de la réglementation sur les principales places financières. De telles fluctuations privent les pays qui sont fortement dépendants des exportations de produits de base de la stabilité et de la prévisibilité indispensables, et compromettent leur aptitude à poursuivre leur développement et la réduction de la pauvreté. Ces fluctuations ont également exacerbé les effets de la crise alimentaire mondiale. Les raisons réelles de ces variations des cours doivent être éliminées d'urgence. Un système global de publication des données et une meilleure coopération entre les producteurs et les consommateurs de produits de base, s'ils sont bienvenus, ne suffiront pas s'ils ne sont pas accompagnés de la mise en place d'un mécanisme bien conçu et bien appliqué de régulation de ces cours.

13. **M. Escalona Ojeda** (République bolivarienne du Venezuela) dit que les institutions financières internationales ont été créées non pas pour promouvoir la démocratie et l'égalité entre les nations mais bien plutôt pour perpétuer la suprématie militaire et financière de certains pays. De ce fait, les décisions prises par ces institutions servent généralement les intérêts du capitalisme, en pénalisant les pays du Sud. Le système financier international et le système de gouvernance économique mondiale doivent donc d'urgence être réformés.

14. Progressivement, la communauté internationale dégage une nouvelle conception reposant sur la complémentarité, la solidarité et la coopération internationale. Le problème de la dette extérieure appelle des solutions mondiales, et notamment des mesures visant à réduire ou à annuler complètement la dette de façon à libérer des ressources pour le développement et l'élimination de la pauvreté, et à aider les pays à atteindre leurs objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays développés doivent honorer l'engagement qu'ils ont pris d'affecter à l'APD 0,7 % de leur RNB.

15. Enfin, il souligne l'importance des politiques du commerce des produits agricoles, qui doivent tenir compte des besoins spécifiques des pays en développement en matière de sécurité alimentaire et de développement rural et respecter le principe du traitement spécial et différencié. Une agriculture autonome et l'autosuffisance alimentaire sont en effet des conditions essentielles pour réaliser la sécurité alimentaire, éliminer la pauvreté et créer en milieu rural des emplois viables. Les pays en développement ont honoré leurs engagements à ce sujet et le moment est venu pour les pays développés de faire de même.

16. **M. Momen** (Bangladesh) dit que les diverses crises actuelles, dans le monde, ont déjà un impact social, économique et politique important. Plutôt que perdre encore du temps à des exercices théoriques, la communauté internationale devrait examiner les conséquences de ces crises. Pour que les pays ne prennent pas de retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il faut mettre en œuvre une politique détaillée. Le système financier international doit être refondu et il faut réaffirmer la volonté de libéraliser le commerce international.

17. Quelques pays développés seulement atteignent l'objectif consistant à affecter 0,7 % de leur RNB à

l'APD aux pays en développement, et entre 0,15 et 0,20 % de leur RNB à l'APD destinée aux pays les moins avancés. De ce fait, la croissance économique, l'emploi et le développement ainsi que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement deviennent une perspective de plus en plus illusoire. La Commission doit exhorter les pays qui ne l'ont pas encore fait à honorer d'urgence les engagements pris à Monterrey.

18. Les pays développés doivent donner aux exportations de tous les pays les moins avancés un accès immédiat, prévisible, en franchise de droits et sans quota. En même temps, il faut définir un calendrier bien précis, des procédures bien précises pour réaliser cet accès intégral des pays les moins avancés aux marchés; en outre, un mécanisme pour suivre la mise en œuvre de ces engagements liés à l'accès aux marchés devrait être adopté.

19. Il est paradoxal que les pays les moins avancés se trouvent marginalisés non seulement dans le commerce Nord-Sud mais aussi, de plus en plus dans le commerce Sud-Sud. Les pays en développement devraient offrir aux marchandises et services exportés par les pays les moins avancés un accès en franchise de droits et sans quota à leurs marchés. Ce n'est qu'alors que ces questions pourront être examinées avec profit avec les pays développés. Il appelle à achever rapidement les négociations sur le système généralisé de préférences, auquel tous les pays en développement devraient adhérer.

20. Un bon achèvement du Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha suppose des négociations pratiques sur les services et des résultats concrets. Les exportations mondiales de services ont fortement augmenté, mais la part des pays les moins avancés demeure la même à cet égard. De plus, les fournisseurs de services, dans les catégories des services pour lesquels ces pays jouissent d'un avantage comparatif, se heurtent à diverses restrictions quand ces pays cherchent à avoir accès aux marchés des autres pays. Il faut donner la priorité à des modes de fourniture de services et à des secteurs de services qui intéressent les pays les moins avancés. Les pays développés doivent ouvrir leurs marchés aux fournisseurs de services des pays les moins avancés dans le cadre du mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services.

21. Le Bangladesh réalisera probablement certains des objectifs du Millénaire pour le développement avant la date limite de 2015, mais il a été contraint d'utiliser des ressources initialement prévues pour des projets liés à ces objectifs pour remédier à la récession économique et à la crise financière, ainsi qu'à l'insécurité alimentaire et énergétique et aux effets du changement climatique. Le rythme de la réalisation des OMD s'en trouve ainsi ralenti.

22. Les coûts d'ajustement résultant notamment de l'érosion progressive des préférences, de la perte de recettes douanières, de la disparition d'emplois et de l'expiration de l'Accord sur les textiles et l'habillement rognent les gains nets que le Bangladesh retire de son commerce international. À mesure que les marchés sont libéralisés et que les droits de douane sont abaissés, les marges de préférence se trouvent amenuisées. Les pays touchés doivent recevoir une compensation intégrale et un mécanisme d'atténuation des effets négatifs des initiatives tarifaires sectorielles doit être mis en place.

23. Il appelle à mieux cibler l'aide sur la création de capacités de commerce et sur la mise en œuvre efficace de l'Initiative « Aide pour le commerce ». Il est également indispensable d'augmenter les contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné au cadre intégré.

24. Les pays les moins avancés doivent avoir accès à la technologie et au savoir-faire modernes. L'actuel régime international de la propriété intellectuelle favorise les producteurs et les détenteurs de droits de propriété intellectuelle qui, pour la plupart, viennent des pays développés; ceci approfondit encore le fossé des connaissances entre riches et pauvres. Il appelle de ses vœux un régime qui aiderait les pays les plus pauvres à atteindre leurs objectifs de développement. L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) devrait rendre obligatoire la divulgation de la source et de l'origine des ressources biologiques et des connaissances traditionnelles connexes.

25. La dette des pays en développement ne cesse d'augmenter. Ainsi, des ressources qui pourraient être consacrées à des dépenses sociales sont utilisées pour servir la dette. La viabilité de la dette devrait être redéfinie comme le niveau d'endettement auquel il resterait possible de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement sans nouvel endettement. Une

telle définition rendrait nécessaire l'allègement de la dette, et il se félicite donc de l'engagement renouvelé par le G-20 d'annuler la dette de certains pays très endettés. Mais l'allègement de la dette doit compléter d'autres ressources et ne doit pas compromettre la solidité financière globale du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA), ni créer un fardeau supplémentaire pour les pays les moins avancés.

26. Les institutions de Bretton Woods doivent faire davantage pour aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, l'IDA devrait être une facilité n'accordant que des dons, et les pays les moins avancés devraient avoir une marge de manœuvre plus large dans la définition de leurs politiques. Les institutions de Bretton Woods doivent améliorer la représentation des pays en développement dans leurs mécanismes de décision et adopter une nouvelle formule de calcul des quotas tenant compte du PIB des pays en développement exprimé en parité de pouvoir d'achat, de leur vulnérabilité aux fluctuations des cours, de l'instabilité des flux de capitaux et autres chocs externes. Il est essentiel aussi que les pays en développement soient mieux représentés aux niveaux de la direction et du personnel de ces institutions.

27. Les pays qui ont des institutions fragiles ont du mal à utiliser efficacement l'aide qu'ils reçoivent. La capacité d'absorption est un autre problème. Soucieux d'améliorer l'administration publique, son gouvernement a pris des mesures pour réduire au minimum le gaspillage, l'inefficacité et la corruption à tous les niveaux et, en consultation avec ses partenaires de développement, il a adopté de nouvelles méthodes pour garantir que l'aide soit utilisée plus efficacement. Les résultats ont été spectaculaires; par exemple, la Banque mondiale a autorisé le gouvernement à réaffecter l'aide entre divers projets.

28. Enfin, l'échec du Cycle de négociations multilatérales de Doha est une régression majeure, qui entraîne un coût énorme pour les pays en développement. Les négociations doivent reprendre d'urgence. En même temps, certains éléments qui sont tout à fait réalisables, par exemple un traitement en franchise de droits et sans quota des exportations des pays les moins avancés et l'ouverture du secteur des services, doivent être appliqués dans leur ensemble au plus vite.

29. **M^{me} Stewart** (Organisation internationale du Travail – OIT) dit que les débats sur les questions de politique macroéconomique doivent accorder l'attention voulue à l'emploi. En raison de la dégradation constante du marché du travail, le chômage, dans le monde, risque d'atteindre un record du fait de la crise. Les pays doivent stimuler leur croissance économique, ralentir la montée rapide du chômage et accélérer une reprise créatrice d'emplois.

30. Alors que certains marchés montrent des signes de reprise, dans l'ensemble la détresse demeure aiguë sur le marché du travail. Et comme la force de travail augmente dans le monde d'environ 45 millions de personnes chaque année, la création d'emplois doit être suffisante non seulement pour réduire le chômage mais aussi pour absorber l'augmentation naturelle de la population active. Les mesures à prendre doivent donc être concentrées sur la reprise économique et la reprise de l'emploi. Toute solution qui produirait une reprise non créatrice d'emplois serait insoutenable sur le plan économique, social et politique. Les mesures audacieuses prises par certains pays pour relancer leur économie doivent avoir pour contrepartie des mesures aussi audacieuses sur le front de l'emploi. Enfin, les programmes de sauvetage doivent être jugés par leur véritable aptitude à créer des emplois et à protéger les revenus.

31. La crise a démontré que les faiblesses propres à l'architecture financière internationale l'empêchent de créer des emplois et d'aider les entreprises viables. Avant la crise, beaucoup de pays donnaient la priorité à leur secteur financier plutôt qu'au maintien d'entreprises viables et à la création d'emplois décents dans l'économie physique. Une telle façon de voir ne peut être conservée. Il ne suffit pas de stabiliser les marchés financiers et de relever le taux de croissance de la production. Bien plutôt, les marchés financiers doivent servir l'économie physique, assurer la distribution de crédits aux entreprises et alimenter la production et la création d'emplois.

32. Elle souligne la nécessité d'une croissance mondiale forte, viable à terme et équilibrée, qui crée de nombreux emplois décents et donne la priorité à la réduction de la pauvreté et des inégalités. L'aide multilatérale financière et l'aide au développement doivent également être accordées aux pays qui ont besoin de suivre des politiques anticycliques. Les faits montrent que les pays qui ont investi dans des systèmes de protection sociale et ont soutenu l'emploi ont été

beaucoup moins frappés par la crise que les pays qui ne l'ont pas fait. À ce sujet, elle appelle l'attention sur l'enquête de l'OIT intitulée 'Protéger les personnes, promouvoir l'emploi'.

33. Le moment est venu de réexaminer les politiques, les institutions et les pratiques internationales qui ont contribué à la crise. L'Agenda pour le travail décent est un instrument qui rappelle concrètement la nécessité de préserver un équilibre entre les préoccupations économiques, financières et sociales. Le Pacte mondial pour l'emploi, adopté en juin 2009 par l'OIT, présente un ensemble cohérent de mesures éprouvées qui placent l'emploi et la protection sociale au cœur de la lutte contre la crise. Beaucoup de pays ont commencé à appliquer ces politiques qui pourraient être utiles à tous les niveaux. L'OIT est disposée à aider les membres à adapter le Pacte à leur situation propre. De plus, l'OIT continuera à promouvoir une plus grande cohérence et une meilleure convergence des politiques de l'emploi, des finances publiques et du commerce, ainsi qu'entre les organisations internationales, afin de dégager une réponse effective à la crise reposant sur les objectifs essentiels de l'Agenda pour le travail décent.

34. **M. Mchumo** (Observateur du Fonds commun pour les produits de base) dit que le Fonds commun a été établi environ 20 ans plus tôt, pour aider les pays en développement fortement dépendants des exportations de produits de base à améliorer leurs termes de l'échange, à élargir et diversifier leur capacité productive et leurs échanges, et à accroître leurs recettes d'exportation. La structure des marchés des produits de base a considérablement changé depuis la création du Fonds, mais la structure et le niveau des exportations d'un grand nombre de pays se trouvant dans ce cas n'ont pas évolué autant. En conséquence, leur performance a été décevante si on la compare à celle d'autres pays en développement.

35. L'instabilité des cours des produits de base est une caractéristique des marchés libéralisés et ne peut que s'accroître avec ce qu'on appelle la 'financiarisation' des marchés des produits de base. De façon générale, cette instabilité des cours retentit de façon disproportionnée sur les participants commerciaux les plus pauvres – en d'autres termes, les pays en développement qui sont le plus fortement dépendants des produits de base, qui sont le plus mal équipés pour préserver la production en cas de chocs externes et où la plupart des produits de base sont

produits par de petits exploitants, l'un des groupes sociaux les plus vulnérables.

36. Le Fonds commun a été créé notamment pour tenter de résoudre le problème de l'instabilité des cours des produits de base par la gestion des stocks régulateurs. Cependant, cette notion de stocks régulateurs n'a jamais été appliquée de façon opérationnelle et la question de l'instabilité des cours reste donc actuellement sans solution. En l'absence d'un mécanisme mondial, le Fonds commun finance actuellement des projets à court terme de réception des marchandises dans des entrepôts nationaux et des dispositifs de gestion des risques attachés aux cours. Ces initiatives sont limitées à un produit de base particulier dans chaque pays ou région. Le moment est venu, pour la communauté internationale, de faire bénéficier les producteurs de produits de base de la prévisibilité et de l'équité dont ils ont bien besoin, en mettant en place des mécanismes novateurs pour stabiliser les cours.

37. La crise économique et financière mondiale a touché le secteur des produits de base, et la reprise dépend d'améliorations structurelles à apporter à ce secteur. L'Observateur est heureux d'indiquer que la liaison étroite entre la production des produits de base, leur commerce et leur vente d'une part, et la reprise économique mondiale d'autre part – souvent mal perçue dans les analyses et les plans relatifs à la reprise économique – est une question largement traitée dans le rapport du secrétariat de la CNUCED sur le sujet (voir A/64/184).

38. Reconnaissant qu'il faut mettre en œuvre une stratégie mondiale exhaustive pour résoudre les problèmes structurels liés aux produits de base, le Fonds commun a noué des liens avec la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, afin de lancer l'Initiative mondiale sur les produits de base, qui rassemble des acteurs du monde entier soucieux de souligner l'importance des produits de base pour le développement. Le Fonds commun considère l'Initiative mondiale comme la première étape d'un effort soutenu pour parvenir à un consensus mondial, appuyé par tous les acteurs et animé par des décideurs politiques et économiques au plus haut niveau.

39. L'Initiative mondiale cherche à résoudre en particulier le problème de la capacité limitée d'offre

dont souffrent les producteurs de produits de base, le manque de diversification de leur production et de leurs exportations, le niveau trop faible de leur participation à la chaîne de valeur et la nécessité de rendre l'environnement international plus favorable. Il convient que la réponse collective à la présente crise doit comprendre des mesures qui cherchent à la fois à résoudre les problèmes structurels à long terme de l'économie des produits de base et à intégrer la problématique des produits de base dans de larges stratégies de développement et de réduction de la pauvreté; la communauté internationale pourrait contribuer activement à une telle entreprise en renouvelant les efforts déployés pour réunir un consensus, en particulier au niveau intergouvernemental (voir A/64/184, résumé). Cependant, pour cela, il est nécessaire de parvenir à un consensus entre les différents acteurs de la filière des produits de base. C'est alors seulement que la question des produits de base pourra progresser et que les questions systémiques qui concernent ces produits pourront être résolues.

40. Pour faire en sorte que le Fonds commun dispose de ressources accrues, la communauté internationale devrait appliquer les résolutions de l'Assemblée générale appelant un renforcement de la base des ressources pour alimenter le deuxième compte du Fonds et elle devrait être prête à reconstituer les ressources du Fonds quand son troisième Plan d'action quinquennal (2008-2012) s'achèvera. Par un effort collectif, le secteur des produits de base pourrait devenir un important moteur de la croissance dans les pays en développement.

La séance est suspendue à 11 h 05 et reprend à 11 h 10.

41. *M. Mohamed Cherif Diallo (Guinée), Vice-Président, assume la présidence.*

Point 58 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (A/64/75-E/2009/59 et A/64/375-E/2009/103 et Corr.1 et Add.1)

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/64/164)

b) Coopération Sud-Sud en vue du développement (A/64/321)

42. **M. Seth** (Directeur du Bureau de l'appui et de la coordination du Conseil économique et social) présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Analyse

statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2007 » (A/64/75-E/2009/59). Il appelle l'attention sur les quatre principales tendances observées : les financements sont de plus en plus instables; les ressources de base ne représentent pas plus de 30 % des contributions totales; les autres ressources sont devenues extrêmement fragmentées, ce qui compromet la cohérence et l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement; et le ciblage de l'appui aux pays les moins avancés s'est amélioré.

43. Le Département des affaires économiques et sociales est guidé, dans son travail, par l'idée qu'une vue d'ensemble transparente et détaillée sur les sources de financement et sur les dépenses serait de nature à mener à une meilleure gestion. En septembre 2009, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de créer un registre central de l'information sur les activités opérationnelles de développement. Ce registre ferait partie d'une base de données financières à l'échelle du système et d'un système d'établissement de rapports, qui serait élaboré par le Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour la coordination (CEB).

44. En même temps, le Département s'efforce d'améliorer la couverture, la rapidité de publication et la qualité des données financières relatives aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies. Il travaille étroitement avec les partenaires des Nations Unies pour remédier au manque de données désagrégées sur les apports de ressources autres que les ressources de base et pour rendre les données contenues dans le rapport mieux compatibles. Il publie des informations en ligne pour encourager un débat mieux informé – durant le débat du Conseil économique et social à sa session de fond qui porte sur les activités opérationnelles, en juillet, et celui de la Deuxième Commission, pendant la session de l'Assemblée. Ainsi, la publication de chiffres globaux serait avancée d'un an et la publication des statistiques désagrégées d'au moins neuf mois.

45. La priorité absolue pour la coopération des Nations Unies en matière de développement est de disposer d'une base de financement adéquate, prévisible et stable qui permette de répondre aux besoins des plans de développement nationaux des pays du programme. La qualité et le volume du financement sont essentiels pour que le système des Nations Unies puisse répondre de façon cohérente et

efficace aux nouveaux besoins et priorités des pays en développement. Le Département des affaires économiques et sociales est très désireux d'améliorer la publication des données financières relatives aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et espère recevoir à cet effet des directives des États Membres.

46. **M. Zahran** (Vice-Président du Corps commun d'inspection – CCI) présente le rapport du CCI intitulé « L'exécution nationale des projets de coopération technique » qui figure dans le document A/64/375-E/2009/103 et Add.1. Les membres du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination ont accueilli avec intérêt le rapport et exprimé leur accord général avec les recommandations qu'il contient. À ce sujet, il rappelle la teneur du paragraphe 10 de la résolution 63/272, dans lequel l'Assemblée générale invite à nouveau les organes délibérants des organisations participantes à prendre des mesures concrètes pour appliquer les recommandations du CCI.

47. **M. Kenneth** (Conseiller principal pour la coordination de la politique de gestion de l'information, Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination) présente les observations du Secrétaire général et du Conseil de coordination sur le rapport du CCI, qui sont consignées dans le document A/64/375/Add.1-E/2009/103/Add.1.

48. **M^{me} Alberdi** (Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme – UNIFEM) dit que la communauté internationale se trouve au seuil d'une ère nouvelle où l'égalité des sexes et la promotion de la femme sont reconnues comme les conditions essentielles du développement et de la paix. Tout récemment, l'Assemblée générale a adopté la résolution 63/311 sur la cohérence à l'échelle du système, dans laquelle elle exprime son appui au regroupement des quatre entités chargées des questions sexospécifiques aux Nations Unies (UNIFEM, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la transversalisation de la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, la Division de la promotion de la femme et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme – INSTRAW) en une seule entité composite, dotée de ressources importantes et dirigée par un Secrétaire général adjoint. Le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 1888 (2009) et 1889 (2009), invitant le Secrétaire général, respectivement, à désigner un représentant spécial pour examiner la

question de la violence sexuelle dans les conflits armés et de soumettre un ensemble d'indicateurs de suivi de l'application de la résolution 1325 (2000) et de suivre l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles et les dimensions sexospécifiques des processus de paix.

49. Suivant son plan stratégique pour 2008-2011 (DP/2007/45), UNIFEM travaille avec les gouvernements, la société civile et les organismes des Nations Unies pour renforcer la sécurité économique et les droits des femmes, venir à bout de la violence contre les femmes, réduire la prévalence du VIH et du sida parmi les femmes et les filles et faire progresser la parité dans la démocratie. Le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, que constitue le document A/64/164, examine les progrès accomplis dans chacun de ces domaines. Dans son travail, UNIFEM s'inspire de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles, et s'appuie notamment sur les recommandations que le système des Nations Unies pour le développement doit tirer parti de l'expérience technique d'UNIFEM sur les questions sexospécifiques.

50. Les activités d'UNIFEM sont liées de près au travail de la Deuxième Commission dans trois domaines : la réforme des Nations Unies, les partenariats et les ressources. Dans le premier domaine, UNIFEM a présidé le Groupe de travail sur les questions de programmation du Groupe des Nations Unies pour le développement et son équipe de travail sur l'égalité des sexes; il est désormais représenté dans toutes les équipes des directeurs régionaux. L'Équipe spéciale a établi un ensemble d'indicateurs de l'égalité des sexes et jusqu'à présent 25 équipes de pays des Nations Unies ont procédé à une évaluation de la situation en utilisant ces indicateurs, et en utilisant aussi les ressources d'un service créé à cet effet par UNIFEM.

51. Par sa présence dans les huit programmes pilotes « Unis dans l'action », UNIFEM dégage des enseignements importants sur la façon dont les équipes de pays pourraient promouvoir au mieux cette unité d'action s'agissant de la parité des sexes. Depuis 2004, UNIFEM travaille avec le Bureau de la coordination des activités de développement pour suivre les changements intervenus dans l'établissement des rapports sur les initiatives sexospécifiques. Au cours de cette période, le nombre d'équipes de pays signalant ce

genre d'initiatives a doublé, le nombre de groupes thématiques s'occupant de questions sexospécifiques a pratiquement triplé et celui des équipes de pays signalant des initiatives visant à éliminer la violence contre les femmes a presque quadruplé.

52. Les partenariats avec les gouvernements, la société civile, les organisations régionales et les organismes des Nations Unies sont à la base du travail du Fonds. Le Fonds soutient les mécanismes nationaux de promotion de la femme et les réseaux de femmes dans la définition des politiques et des pratiques sur l'égalité des sexes; il noue des partenariats de plus en plus nombreux avec les ministères des finances et du plan, les commissions électorales, le personnel militaire et policier, le système judiciaire, les organisations confessionnelles et les organisations masculines.

53. La participation d'UNIFEM à un nombre grandissant de partenariats mondiaux, régionaux et nationaux aide les pays à réduire les coûts de transaction et à faire le meilleur usage possible des capacités spécifiques des Nations Unies et de ses entités. En 2008, l'aide commune accordée par le PNUD et UNIFEM à 18 pays a amené ces pays à faire figurer des engagements plus ambitieux d'égalité entre les sexes dans leurs plans de développement national et leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Dans le contexte d'une plus grande efficacité de l'aide, le Fonds travaille étroitement avec l'Organisation internationale du Travail et avec la Commission européenne dans 12 pays pour élaborer des indicateurs permettant de suivre l'affectation de l'aide à la recherche de l'égalité entre les sexes. En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), UNIFEM a élargi son champ d'action à la mise en évidence des liens entre une budgétisation sexospécifique et des politiques et programmes de santé en matière de procréation. Le Fonds travaille aussi avec le FNUAP et le Bureau de la Conseillère spéciale pour la transversalisation de la problématique hommes-femmes pour mettre au point des indicateurs des plans d'action nationaux pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

54. Il ne fait pas de doute qu'il faut accroître considérablement les ressources pour répondre à la demande grandissante de spécialistes et de services pour faire progresser l'égalité des sexes. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes a reçu des

demandes approchant 900 millions de dollars en 2009, et au début d'octobre ne disposait que de 12 millions de dollars à verser. UNIFEM reçoit ainsi beaucoup plus de demandes qu'il ne peut en traiter, s'agissant de la budgétisation sexospécifique, en particulier à mesure qu'on se rapproche de la date butoir de 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Malgré les mises en garde qui figurent dans le rapport de 2009 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, où l'on voit que l'objectif 5 sur l'amélioration de la santé maternelle est celui qui enregistre le moins de progrès, les programmes visant à améliorer la santé maternelle continuent à manquer gravement de ressources.

55. Pour remédier aux violations des droits fondamentaux des femmes et à la discrimination sexiste persistante, il faut une action coordonnée. De plus en plus, le système des Nations Unies suit le principe interinstitutions pour remédier aux causes et aux conséquences des inégalités entre les sexes, mais les progrès restent peu systématiques, parce que ceux qui s'occupent de faire avancer la question de la parité des sexes n'ont pas l'autorité suffisante et manquent de ressources.

56. **M. Gitta** (Chef de la Division du dialogue des politiques et de la mobilisation du Groupe spécial de la coopération Sud-Sud, Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD), se référant au rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/64/321) dit que de nouvelles possibilités d'améliorer cette coopération découlent de l'action concertée des pays en développement face aux crises qui concernent l'alimentation, l'énergie et les finances, ainsi que le changement climatique. Ces initiatives, souvent animées par le Groupe des 77 et de la Chine, définissent un nouvel agenda pour la coopération Sud-Sud. En outre, la communauté internationale utilise plus largement la coopération Sud-Sud dans la création de partenariats.

57. L'intégration régionale demeure la visée principale de la coopération Sud-Sud. Les avantages découlant de l'essor du commerce et de l'investissement Sud-Sud sont généralement concentrés dans des régions où les pays travaillent étroitement avec leurs voisins, pour coordonner les politiques à suivre concernant les biens collectifs qui attirent des investissements intérieurs et étrangers. C'est cette forme de coopération Sud-Sud qui a aidé à mettre en commun des capitaux privés et publics pour créer des

emplois, réduire la pauvreté et constituer des voisinages régionaux prospères, bien placés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

58. Face à la dégradation de l'économie mondiale, beaucoup de pays en développement se tournent maintenant vers d'autres pays en développement pour faciliter la reprise des marchés et assurer une plus grande stabilité aux niveaux mondial et local, souvent par des formes non classiques de coopération Sud-Sud, comme l'allègement de la dette, l'octroi de crédits, de prêts bonifiés et d'investissements d'équipement. La tendance générale avant l'actuelle crise économique montrait un essor remarquable du commerce, des flux de capitaux et des investissements Sud-Sud. L'investissement étranger direct (IED) est devenu, pour beaucoup de pays de la catégorie des moins avancés, une importante source de financement : plus de 40 % de l'IED venant des pays en développement vont en effet à des pays les moins avancés (A/64/321, par. 7). Cependant, l'investissement étranger direct Sud-Sud risque de diminuer nettement si la récession mondiale actuelle se poursuit.

59. Pour prévenir la perte des réalisations de développement acquises au cours des dix dernières années, le Secrétaire général a engagé la communauté internationale, et notamment le système des Nations Unies pour le développement, à orienter la coopération Sud-Sud vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et notamment les OMD, à intensifier l'aide multilatérale aux initiatives de coopération Sud-Sud pour résoudre les problèmes communs de développement, à encourager des partenariats Sud-Sud – y compris triangulaires ou publics-privés –, à améliorer la cohérence de l'aide du système des Nations Unies pour que cette coopération passe par la collaboration entre institutions, et à encourager des initiatives novatrices de financement de la coopération Sud-Sud.

60. **M. Hassani Nejad Pirkouhi** (République islamique d'Iran) demande s'il existe une méthodologie précise pour collecter et présenter les données relatives à la coopération Sud-Sud. Le rapport ne semble pas indiquer l'existence d'une démarche systématique ou complète à cet égard. Il fait observer que le terme « golfe » devrait se lire « golfe Persique » au paragraphe 39 du rapport, conformément à la directive d'édition des Nations Unies relative à l'obligation d'employer le terme complet « golfe

Persique » chaque fois qu'il apparaît pour la première fois dans un texte, et être répété chaque fois que nécessaire par la suite par souci de clarté (ST/CS/SER.A/29/Rev.1, par. 1).

61. **M. Gitta** (Groupe spécial de la coopération Sud-Sud) répond qu'on n'a pas encore adopté de méthodologie bien précise mais qu'en application d'une demande du Conseil d'administration du PNUD on s'efforce actuellement d'en élaborer une. Il regrette les erreurs de nomenclature géographique et dit qu'elles seront corrigées.

62. **M. Seth** (Directeur du Bureau de l'appui et de la coordination du Conseil économique et social) ajoute que les critères régissant la coopération Sud-Sud ne sont pas les mêmes que ceux de la coopération Nord-Sud, qui peut être considérée comme la coopération classique pour le développement. Cela signifie qu'il y a un déficit d'analyse, en particulier sur les questions de méthode et de collecte des données. Des travaux sont en cours pour définir les critères de la coopération Sud-Sud et déterminer les meilleures modalités de collecte des données. Il est à espérer que ce travail sera achevé à temps pour le Forum pour la coopération pour le développement qui se tiendra en juillet 2010.

63. **Le Président** invite la Commission à ouvrir son débat général sur la question.

64. **M. Daoud** (Soudan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente plusieurs points de vue sur les orientations à l'échelle du système concernant la coopération pour le développement, qui sont contenues dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale. D'abord, les activités opérationnelles doivent être menées au profit des pays bénéficiaires, à leur demande, et conformément à leurs propres politiques et priorités de développement. Deuxièmement, les activités opérationnelles des Nations Unies doivent conserver leur caractère universel, volontaire et gratuit, leur neutralité et leur multilatéralisme, ainsi que leur aptitude à répondre de manière souple aux besoins de développement des pays du programme. Troisièmement, l'appropriation nationale doit être le principe directeur des activités opérationnelles du système des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et des donateurs bilatéraux, qui doivent rendre leurs programmes de coopération conformes aux stratégies de développement nationales et les coordonner pour apporter une contribution optimale à la réalisation de ces stratégies nationales. La recherche

de la cohérence à l'échelle du système devrait dégager des économies qui devraient être réinvesties dans les activités de développement, plutôt qu'affectées ailleurs.

65. En outre, il ne doit pas exister de limitations à la liberté des gouvernements souverains de déterminer leurs propres priorités de développement ou de choisir leurs partenaires de développement, non plus que de déterminer le type de relations qu'ils souhaitent établir avec les organismes de développement des Nations Unies au niveau du pays.

66. Le Groupe des 77 et de la Chine constate avec préoccupation qu'il n'y a pas d'amélioration appréciable du volume et de la prévisibilité du financement des activités opérationnelles, situation désormais aggravée par plusieurs nouvelles difficultés telles que la crise économique et financière, la crise de l'alimentation et la crise climatique. Le Groupe engage instamment le Secrétaire général à poursuivre ce qu'il fait pour remédier aux déséquilibres entre les contributions aux ressources de base et celles aux autres ressources. Il note également avec préoccupation que depuis le Sommet du Groupe des Huit (G-8) à Gleneagles en 2005, l'APD n'a progressé qu'à la moitié du rythme nécessaire pour atteindre l'objectif de 130 milliards de dollars en 2010. Il est à espérer que l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale aboutira cette fois-ci à une amélioration sensible du financement des activités opérationnelles.

67. Le Groupe des 77 et de la Chine souligne l'importance de la coopération Sud-Sud pour le développement et espère le succès de la Conférence qui se tiendra à Nairobi en décembre 2009 pour marquer le trentième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement. Le Groupe appelle l'attention sur le cadre conceptuel et les principes de la coopération Sud-Sud, présentés dans le Consensus de Yamoussoukro, qui a été réaffirmé par la trente-troisième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 qui a eu lieu le 25 septembre 2009 au Siège de l'ONU.

68. **M. Fries** (Suède), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats – Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie –, des pays du processus de stabilisation et d'association – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie – et, en outre, de l'Arménie, de la République de

Moldova et de l'Ukraine, fait observer que l'impact des crises mondiales actuelles sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la nécessité d'une aide plus importante aux pays en développement ont été des thèmes fréquents des premiers débats de la Commission à la présente session. Il est particulièrement pertinent de se demander ce que l'ONU peut faire à ce sujet au moment où l'on examine les activités opérationnelles de développement. C'est en effet par l'impact de son travail sur le terrain que l'ONU peut contribuer utilement aux efforts que fait chaque pays pour réaliser les OMD.

69. L'Union européenne est convaincue que la méthode « Unis dans l'action » est très prometteuse et pourrait rendre le système des Nations Unies plus efficace et mieux aligné sur les priorités des pays en développement. Les rapports des huit projets pilotes ont bien montré des résultats positifs. Il est satisfaisant de constater le nombre grandissant de pays qui adoptent volontairement la méthode « Unis dans l'action » et l'adaptent à leurs propres circonstances, mais de nouveaux progrès sont manifestement nécessaires pour que ces pays profitent au maximum de la cohérence et de l'efficacité du système des Nations Unies.

70. À cette fin, le système du Coordonnateur résident doit être renforcé. Des améliorations considérables ont été apportées à ce système, notamment dans le domaine de la responsabilisation, mais il faut trouver une méthode pour fournir à ce système des ressources durables et adéquates. Cette méthode devrait comprendre différentes options possibles pour les contributions des organismes des Nations Unies, étant donné que le système du Coordonnateur résident fournit des services et un appui à l'ensemble du système des Nations Unies. Comme le fonctionnement du système dépend dans une large mesure des caractéristiques personnelles du Coordonnateur résident, l'aptitude du système des Nations Unies à attirer et conserver les candidats les mieux qualifiés pour ces postes doit être améliorée, en particulier dans les pays qui sortent d'un conflit ou qui sont sujets à un ensemble complexe de problèmes humanitaires et de développement.

71. Il est nécessaire aussi d'harmoniser et de simplifier les modalités de fonctionnement, tant au Siège de l'ONU qu'au niveau des pays. L'Union européenne accueille avec satisfaction le Plan d'action

du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et espère qu'il sera rapidement appliqué (voir résolution 63/311 de l'Assemblée générale, par. 21). Le système des Nations Unies doit établir un ordre de priorité entre les différents changements qui sont susceptibles d'être le plus profitables pour son travail au niveau des pays. L'Union européenne attend avec intérêt la proposition du Secrétaire général sur les modalités de la présentation et de l'approbation des programmes communs de pays (résolution 63/311 de l'Assemblée générale, par. 7) et souligne qu'il faut continuer à réduire la charge de l'établissement des rapports qui pèse sur les équipes de pays, notamment en harmonisant les besoins des différents organismes en matière d'établissement de rapports.

72. Pour tirer le meilleur parti possible du principe « Unis dans l'action », un financement doit être fourni d'une façon qui encourage la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, les instruments appliqués à l'échelle du système et les mécanismes de financement commun sont de plus en plus importants (A/64/75-E/2009/59, par. 9 et 98). L'Union européenne reconnaît leur utilité et se réjouirait d'un complément d'analyse, par le Secrétariat, de l'impact de ces fonds et de leur complémentarité avec d'autres instruments de financement.

73. L'Union européenne espère pouvoir prendre connaissance des évaluations menées par les pays des expériences pilotes « Unis dans l'action » et de l'évaluation indépendante demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/208 (par. 139). Conformément au principe de l'appropriation nationale et du rôle prépondérant joué par les autorités du pays, l'Union européenne estime que les résultats des évaluations menées au niveau du pays doivent informer le processus d'évaluation indépendante.

74. L'Union européenne accueille avec satisfaction l'appui exprimé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/311 relative à un regroupement des diverses entités existantes s'occupant des questions sexospécifiques, en une entité composite chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes, qui serait dirigée par un Secrétaire général adjoint. Cela introduirait des améliorations bien nécessaires dans la façon dont l'Organisation des Nations Unies défend les droits des femmes et favorise une égale participation des femmes et des hommes au développement et à la consolidation de la paix.

75. L'Union européenne espère également voir se produire un engagement constructif dans les autres domaines du processus de recherche de la cohérence à l'échelle du système, notamment s'agissant de la gouvernance et du financement des activités opérationnelles des Nations Unies. Elle est entièrement favorable à l'objectif de réaliser une base financière suffisante, prévisible et stable pour les activités opérationnelles des Nations Unies, tout en reconnaissant que la question de l'équilibre entre les ressources de base et les autres ressources doit être résolue.

76. L'Union européenne attache une grande importance aux principes de l'efficacité de l'aide. Elle accueille avec satisfaction les travaux en cours, dans le système des Nations Unies pour le développement, pour appliquer la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra, et elle espère que les progrès se poursuivront. La coopération Sud-Sud a beaucoup à gagner à l'application des principes de l'efficacité de l'aide. L'Union européenne continuera à donner son appui, notamment par la coopération triangulaire.

77. Tout en accueillant avec satisfaction les améliorations apportées jusqu'à présent, l'Union européenne encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à améliorer les données financières et le système d'établissement de rapports financiers. À ce sujet, elle note la demande adressée au Secrétaire général de créer un registre central de l'information sur les activités opérationnelles de développement (résolution 63/311, par. 16).

78. **M. Natalegawa** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit qu'après une décennie de travail pour réaliser les OMD, beaucoup de pays en développement risquent de ne pas atteindre les objectifs fixés pour la date butoir de 2015 si la communauté internationale n'apporte pas de son côté une contribution soutenue et cohérente. Les Nations Unies, par leurs activités opérationnelles, doivent continuer à mobiliser l'aide et coordonner l'aide au développement, en particulier dans quatre domaines principaux.

79. D'abord, un financement adéquat et prévisible est nécessaire pour que l'ONU puisse s'acquitter avec succès de ses responsabilités. L'engagement d'augmenter les contributions aux activités opérationnelles, tout en tenant compte des stratégies et

priorités nationales de développement, doit être honoré. Deuxièmement, l'ONU doit continuer à apporter une impulsion et donner des directives à ses activités opérationnelles, tout en améliorant la cohérence, l'efficacité et le rendement de son action. Une coopération plus étroite, renforcée, entre les entités des Nations Unies et les homologues au niveau des pays et au niveau régional est importante. L'expérience des huit pays qui se sont déclarés volontaires pour mener des expériences pilotes « Unis dans l'action » doit être évaluée de façon approfondie afin d'améliorer le mandat des activités opérationnelles de développement et de rendre plus efficace l'aide au développement accordée par les Nations Unies.

80. Troisièmement, près de trois ans après la publication du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système, le moment est venu pour les États Membres de commencer des débats pratiques sur ce qui est réalisable, notamment concernant la gouvernance, le financement et la relation entre le Conseil économique et social et les organes directeurs des fonds et programmes. Quatrièmement, il est urgent de simplifier et d'harmoniser les systèmes d'établissement de rapports dans l'ensemble du système des Nations Unies.

81. La réalisation des OMD dépend aussi de la façon dont l'ONU fait face aux catastrophes naturelles et résout les problèmes sexospécifiques. Face aux effets dévastateurs des catastrophes naturelles, les activités opérationnelles doivent pouvoir apporter rapidement une aide humanitaire et une assistance à la remise en état des zones touchées. Une collaboration plus étroite au sein du système des Nations Unies et avec les États Membres pour renforcer les capacités nationales et régionales, en particulier dans les systèmes d'alerte rapide, appelle des mesures propres à compléter les initiatives plus larges d'intervention d'urgence en cas de catastrophes et d'atténuation de leurs effets. Quant à la question de la problématique hommes-femmes, l'ASEAN soutient les efforts d'UNIFEM pour appliquer sa stratégie 2008-2011 et encourage ce fonds à continuer à plaider pour la prise en compte systématique de cette problématique.

82. Les incertitudes économiques, la montée du chômage, le protectionnisme et l'aggravation de la pauvreté ont engendré une coopération plus active entre pays en développement. La coopération Sud-Sud complète utilement la coopération Nord-Sud classique, contribue à la réalisation des objectifs de

développement convenus sur le plan international et notamment des OMD. L'importance grandissante de la coopération Sud-Sud va de pair avec le rôle de plus en plus important que les pays en développement jouent désormais dans l'économie mondiale, puisqu'un certain nombre d'entre eux sont de leur côté devenus d'importants fournisseurs de marchandises produites par les technologies de pointe ou par des secteurs plus traditionnels. Comme ils peuvent mettre des ressources en commun et obtenir des résultats à un coût relativement faible, ces pays en développement devraient jouer un rôle moteur dans l'élargissement des perspectives de développement des pays les moins avancés.

83. Alors que la coopération Sud-Sud nécessite un appui plus important de la communauté internationale, sous forme d'une assistance financière, d'un partage des connaissances et de pratiques optimales, d'un transfert de technologies et d'une création de capacités, les pays membres de l'ASEAN sont désireux de renforcer et d'élargir leur coopération, par des initiatives multilatérales et bilatérales et en mettant en place des mécanismes appropriés de suivi. Il est à espérer que la prochaine conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud qui se tiendra à Nairobi en décembre 2009 offrira l'occasion de présenter une structure de la coopération Sud-Sud reposant sur les besoins et les priorités des pays en développement, de renforcer la coopération triangulaire et d'établir un mécanisme qui sera chargé de s'assurer que la communauté internationale s'est acquittée des engagements pris par elle.

84. **M. Bart** (Saint-Kitts-et-Nevis), parlant au nom des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que ces pays restent d'ardents partisans de la création d'un système de développement des Nations Unies plus efficace et fonctionnant mieux. Comme l'Assemblée générale l'a réaffirmé dans sa résolution 63/311 sur la cohérence à l'échelle du système, le renforcement de la gouvernance des activités opérationnelles de développement doit viser avant tout l'amélioration des organes intergouvernementaux existants. En outre, la CARICOM souligne l'importance d'un financement adéquat des activités opérationnelles de développement, au moment opportun et de façon prévisible, conformément aux besoins et aux priorités des pays en développement.

85. La CARICOM admet qu'en période de crise économique, il devient difficile de maintenir et

d'augmenter les niveaux de financement des activités opérationnelles; cependant, c'est précisément au moment des crises qu'une augmentation des contributions financières au système de développement des Nations Unies revêt plus d'importance que jamais, pour permettre la réalisation des objectifs de développement qui ne sont pas encore atteints et empêcher une régression et une perte des progrès réalisés jusqu'à présent.

86. La CARICOM demeure préoccupée par le déséquilibre existant entre les ressources de base et les autres ressources, ainsi que par le manque d'amélioration réelle de l'efficacité du développement qui justifierait le coût accru entraîné par la recherche de la cohérence et de l'harmonisation. Son représentant souligne qu'il faut continuer à renforcer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en tant qu'instrument commun de programmation, et améliorer la capacité des équipes locales sur le terrain qui desservent plusieurs pays à la fois, habituellement les petits États insulaires en développement.

87. La région des Caraïbes n'absorbe qu'une très petite partie des activités opérationnelles, et donc des dépenses du système des Nations Unies pour le développement, mais on observe une augmentation appréciable des besoins de ce type dans la région, qui se trouve aux prises avec d'innombrables problèmes de développement; il faut noter en particulier les questions telles que la viabilité environnementale, l'adaptation au changement climatique, la sécurité alimentaire et la lutte contre les maladies non contagieuses, la criminalité et le trafic de drogue, autant de problèmes qui, pris ensemble, aggravent l'impact de la crise économique et financière actuelle.

88. Comparés à d'autres pays en développement, les pays des Caraïbes reçoivent une très faible proportion de l'APD. Avant le début de la crise économique et financière, les options de la région pour l'obtention de moyens financiers de développement se limitaient à l'investissement étranger direct et aux organismes bilatéraux et multilatéraux de prêt. Mais avec le début de la crise, ces sources de financement se sont toutes taries. Les pays de la CARICOM ne peuvent pas obtenir de financement concessionnel des banques de développement et des organismes multilatéraux de prêt, l'accès à ces guichets étant déterminé par le PIB par habitant, notion qui place beaucoup des pays de la région dans la catégorie des pays à revenu

intermédiaire. De ce fait, le travail du système des Nations Unies pour le développement, dans la région, bien que limité en portée, est devenu d'autant plus important pour la réalisation des objectifs de développement et la prévention d'une régression qui annulerait les progrès accomplis jusqu'à présent.

89. La CARICOM est très préoccupée par la réduction des ressources affectées à la région, au niveau tant des programmes que des services d'appui administratif, à un moment où le Bureau régional pour les Caraïbes du Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime était sur le point de fermer ses portes, et où les bureaux régionaux du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres entités voyaient leurs effectifs nettement réduits. Les pays des Caraïbes demandent instamment à l'ONU de reconnaître que ces décisions risquent de compromettre les modestes gains réalisés sur le front du développement. La CARICOM engage instamment ses partenaires de développement, les pays développés donateurs et d'autres partenaires à reconnaître l'extrême vulnérabilité de ses États Membres face à la dégradation de l'environnement et aux chocs financiers externes, situation compliquée par l'aggravation de la criminalité dans la région, notamment la violence contre les femmes.

90. La CARICOM a pourtant une histoire longue et féconde de coopération régionale et est donc tout à fait favorable à la coopération Sud-Sud pour le développement. Elle est satisfaite que le rapport du Secrétaire général reconnaisse l'importance de la promotion de cette coopération dans l'intégration économique régionale (A/64/321, par. 35). S'appuyant sur cette longue tradition de coopération, les États Membres de la CARICOM sont très désireux d'appliquer intégralement le Marché et l'économie uniques de la CARICOM (CSME) dont le but est le développement économique durable de la population des Caraïbes. La CARICOM attend donc du système des Nations Unies et de la communauté internationale un appui dans cette entreprise ambitieuse et difficile.

91. **M^{me} Blum** (Colombie) dit que la Colombie attache une importance particulière aux activités opérationnelles de développement, qui ont beaucoup d'effet sur le terrain. Dans une situation internationale complexe, marquée par la crise économique et ses répercussions néfastes sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'importance des

fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ne fait guère de doute. L'Assemblée générale doit donc en priorité renforcer les activités opérationnelles. Il faut pour cela affermir la volonté de viser des résultats, dans une plus grande transparence, une meilleure responsabilisation et une volonté de conforter la cohérence du système des Nations Unies. La Colombie reconnaît les progrès accomplis depuis un an dans ce processus de recherche de la cohérence à l'échelle du système qui a été mené par les ambassadeurs de l'Espagne et de la Namibie, et s'attend à ce que l'Assemblée générale continue à encourager les actions qui compléteront les décisions déjà prises.

92. La cohérence n'est pas une fin en soi, mais elle est plutôt la base d'une plus grande efficacité des activités du système des Nations Unies pour le développement. Elle souligne donc l'importance considérable d'une plus grande coordination de l'action menée avec les gouvernements des pays bénéficiaires pour rendre les activités opérationnelles conformes aux priorités et aux problèmes nationaux. L'amélioration de la conception et de l'utilisation du PNUAD, notamment à l'aide d'indicateurs de résultats convenus et vérifiables, fait de cet instrument un moyen précieux de cohérence et d'efficacité des activités opérationnelles.

93. Pour réaliser les objectifs convenus il est également essentiel de disposer d'une base financière stable, viable et comportant un équilibre adéquat entre les ressources de base et les autres ressources. Dans le rapport du Secrétaire général sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles, la Colombie est citée parmi les cinq contributeurs les plus importants au système sur la base des ressources locales fournies, et cela atteste bien de la confiance de la Colombie dans les activités des Nations Unies visant à stimuler le développement. Cependant, il est à noter que l'affectation des ressources de base pour les activités de programmation et de coordination est la plus faible dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et c'est dans cette région aussi que le rapport des ressources de base aux autres ressources est le plus faible.

94. Tout en reconnaissant pleinement qu'il est urgent d'assurer une coopération plus forte pour réaliser les OMD dans les régions du monde qui à cet égard sont le plus en retard, la Colombie demande néanmoins que l'on reconnaisse plus largement les besoins propres des

pays à revenu intermédiaire. Ces pays, où habitent plus de la moitié de tous les pauvres du monde, doivent bénéficier d'une aide internationale suffisante et d'une coopération adaptée aux efforts énormes que ces pays consentent pour remédier aux déséquilibres internes de leur développement. Elle appelle l'attention sur l'effet multiplicateur qu'a le développement dans les pays à revenu intermédiaire.

95. Ces dernières années, la Colombie a notablement accru sa participation aux initiatives de coopération Sud-Sud dans des domaines tels que l'environnement, l'énergie et les questions démographiques. La Colombie estime qu'il est indispensable de continuer à améliorer le dialogue entre tous les acteurs afin de développer encore les activités opérationnelles et elle apprécie à sa juste valeur le potentiel de complémentarité que l'on observe entre les processus du système des Nations Unies et les autres initiatives multilatérales, et notamment au sujet de l'efficacité de l'aide.

96. **M. González Segura** (Mexique), parlant au nom du Groupe de Rio, fait observer que le rapport du Secrétaire général sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement montre très clairement que les divers fonds et programmes des Nations Unies sont dépendants d'un nombre limité de donateurs. Le déséquilibre grandissant entre les ressources de base et les autres ressources allouées au système est également manifeste. Ce déséquilibre est l'une des principales préoccupations des pays en développement, car il rend moins prévisible l'obtention des ressources nécessaires pour financer les diverses activités de développement. Le Groupe de Rio engage donc instamment les pays développés à accroître leurs contributions aux ressources de base, qui sont la pierre angulaire des activités opérationnelles. En même temps, la réduction des frais généraux sur les flux financiers permet de s'assurer que les fonds sont effectivement dépensés sur un projet de développement ou un programme de pays conformément à leur affectation.

97. S'agissant du rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (figurant dans une note du Secrétaire général, le document A/64/164), il exprime la préoccupation du Groupe de Rio concernant l'application de la recommandation N° 17 du Comité consultatif d'UNIFEM. Cette recommandation prie UNIFEM de fournir une analyse des critères de l'allocation des

ressources, pour examen par le Comité consultatif en question; or, le rapport qui propose de nouvelles méthodes de répartition des fonds à UNIFEM (DP/2009/38) et qui a été examiné à la session de septembre du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, sort du mandat donné par la recommandation N° 17. Le Groupe de Rio est donc d'avis, comme le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, que le Comité consultatif doit continuer à étudier cette importante question.

98. Le Groupe de Rio salue l'adoption récente d'une résolution sur la Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud qui se tiendra en décembre 2009 à Nairobi. Il espère que cette conférence parviendra à un accord intergouvernemental tenant compte des contributions possibles de la coopération Sud-Sud à la justice sociale et à la promotion des politiques d'intégration sociale fondées sur les principes d'égalité, de respect mutuel et de considération entre les États dans le système mondial. Il espère également que les petites délégations, qui viennent surtout des pays en développement, auront leur mot à dire dans le processus de négociation.

99. La coopération Sud-Sud complète la coopération Nord-Sud sans la remplacer. Elle n'exempte en aucune façon les pays donateurs de leurs responsabilités et de leurs engagements à l'égard des pays en développement. Pour conclure, il souligne que le PNUD doit d'urgence affecter des ressources financières suffisantes au Groupe spécial de la coopération Sud-Sud.

La séance est levée à 13 h 05.